



Accident de travail puis je démissionner

Par **chou83500**, le **29/01/2014 à 15:50**

Je suis en cdi ou ça ce passe très mal je suis en accident de travail jusqu'à dimanche inclus j'ai un nouvel emploi qui M attend puis je démissionner à ce jour sous accident de travail sachant que je n'ai pas de préavis à faire

Par **P.M.**, le **29/01/2014 à 16:45**

Bonjour tout d'abord,
Il est tout à fait étonnant en tout cas que vous n'auriez pas de préavis à effectuer sauf accord écrit de l'employeur pour vous en dispenser...

Par **chou83500**, le **29/01/2014 à 17:02**

Oui elle m'a fait un papier écrit cependant je ne sais pas si je peux démissionner pendant mon accident de travail

Par **P.M.**, le **29/01/2014 à 17:07**

Vous pouvez effectivement démissionner pendant un arrêt consécutif à un accident de travail et elle prendra effet à la première présentation de la lettre recommandée avec AR...
merci pour votre attention...

Par **chou83500**, le **29/01/2014 à 17:17**

Merci à vous pour vos réponses